

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 3849

présenté par  
M. Breton

-----

**ARTICLE 22**

I. – À la fin de l’alinéa 10, supprimer les mots :

« et les objectifs régionaux mentionnés à l’article L. 141-5-1 du même code ».

II. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 12, supprimer les mots :

« et avec les objectifs régionaux mentionnés à l’article L. 141-5-1 du même code ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement supprime le principe d’établissement par décret d’objectifs régionaux de développement des ENR, les régions étant pleinement en capacité de fixer elles-mêmes de tels objectifs.